

Plan de Division d'une propriété cadastrée:
Commune de Houffalize/7° div/
Section C/443E.
Au lieu dit: "Coûte Tourné".

L'an deux mil vingt et un, le quatre Mai:

Je soussigné

déclare qu'à la requête du propriétaire du bien

cadastéré:
 Commune de Houffalize/7° div/Section C/443E, au lieu dit: "Coûte Tourné"; j'ai effectué la division de la propriété en vue de la création du lot n°1 et n°2 décrits ci-dessous:

Lot n°1: Cadastéré: Commune de Houffalize/7° div/Section C/443E(soldé.), au lieu dit: "Coûte Tourné".
 Une contenance mesurée et calculée de 29ares 71centiares à prendre dans la parcelle cadastrée section C/443E.

La contenance totale mesurée et calculée du présent lot n°1 est de 29ares 71centiares représentée au plan ci-joint, sous la laque de teinte jaune.

Emprise en sous-sol:

Sur ce lot n°1 existe, une emprise en sous sol au profit de la conduite d'eau existante Cette emprise est représentée au plan ci-joint, sous les hachures bleues.

Lot n°2: Cadastéré: Commune de Houffalize/7° div/Section C/443E(soldé.), au lieu dit: "Coûte Tourné".
 Une contenance mesurée et calculée de 26ares 48centiares à prendre dans la parcelle cadastrée section C/443E.

La contenance totale mesurée et calculée du présent lot n°2 est de 26ares 48centiares représentée au plan ci-joint, sous la laque de teinte verte.

Emprise en sous-sol:

Sur ce lot n°2 existe, une emprise en sous sol au profit de la conduite d'eau existante Cette emprise est représentée au plan ci-joint, sous les hachures bleues.

Le présent projet de Division a été dressé à la date que ci-dessus pour valoir ce que de droit.

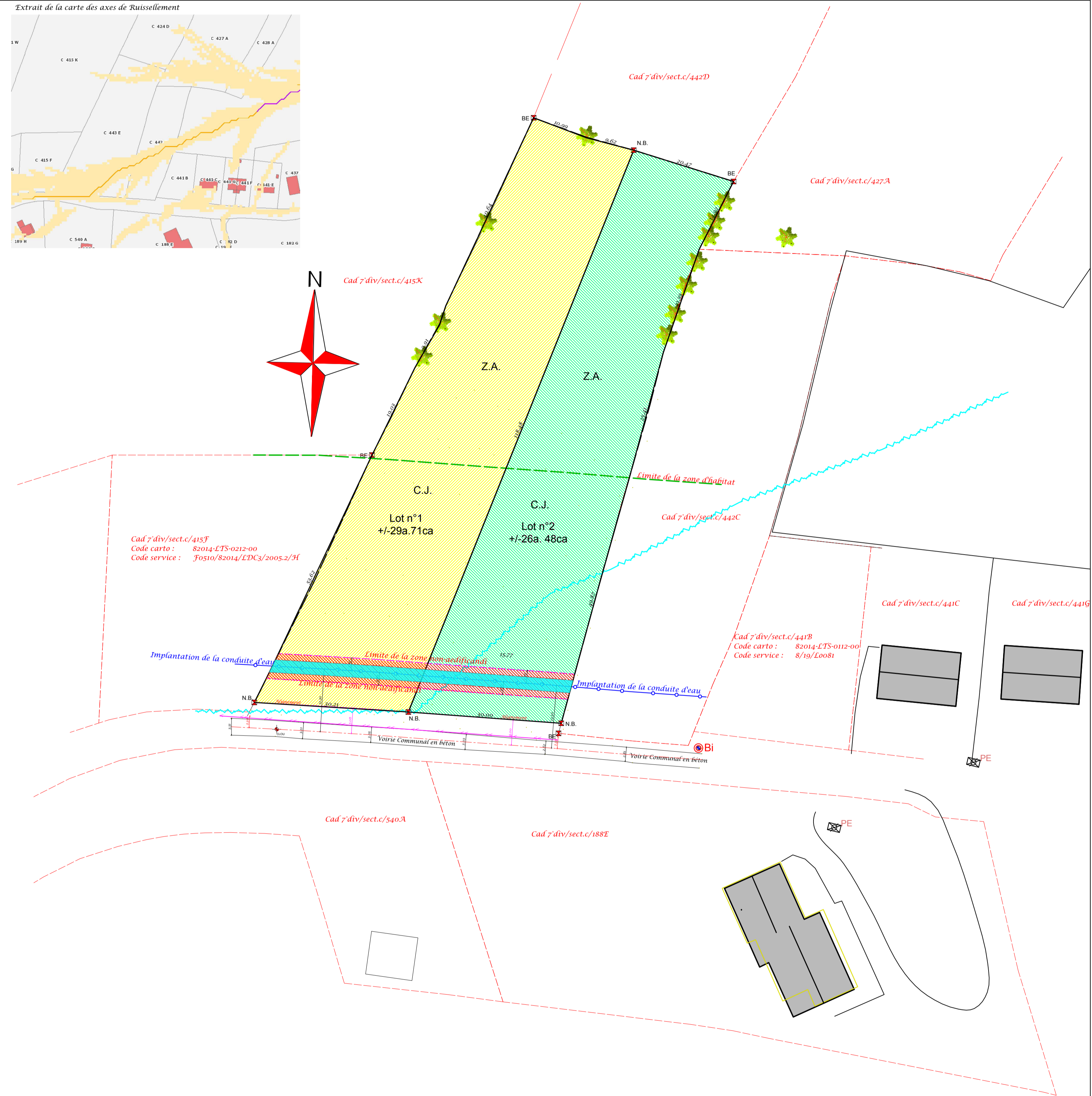
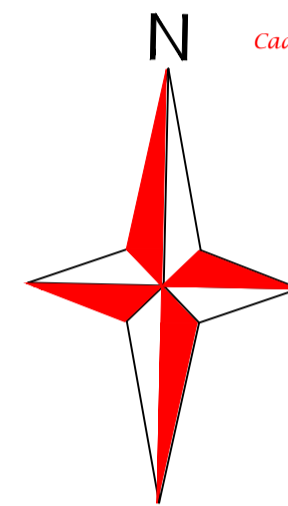
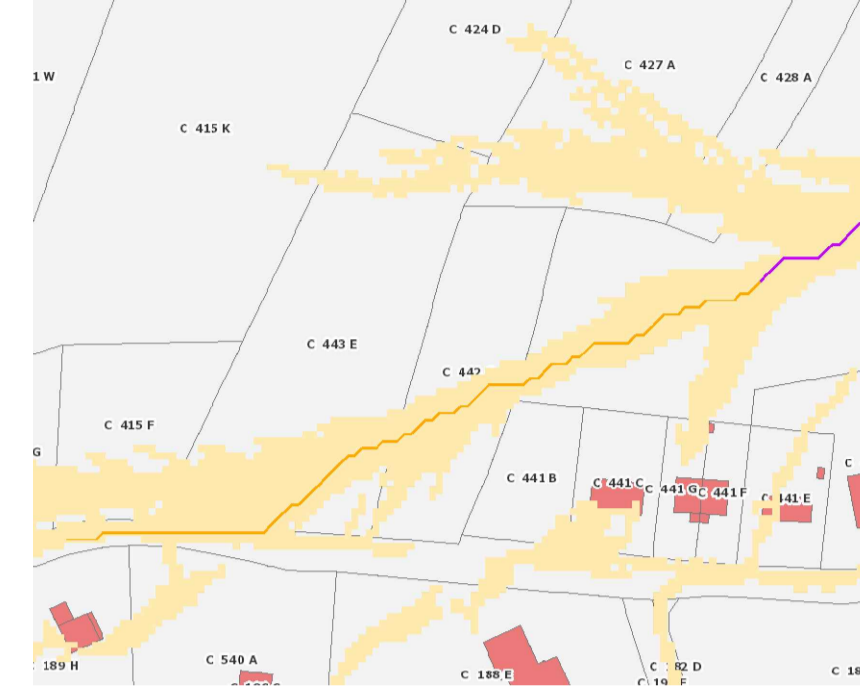
Le soussigné Géomètre-Expert

Echelle 1/500'

Plan de situation cadastrale



Extrait de la carte des axes de Ruissellement



LEGENDE
Situation existante

- Périimètre du bien
- Construction existante (+ nombre de niveaux + direction du faîtage)
- Courbe de niveau (+ cote)
- Talus
- Haie feuillue à préserver
- Aqueduc
- Alignement Aubépines existantes
- Ruisseau
- Zone humide à préserver
- Limites cadastrales
- Limite de la zone Agricole et d'habitat
- Pente du terrain
- Clou repère + cote
- Poteau électrique
- Chambre de visite
- Conduite d'eau existante
- Poteau électrique existant
- Arrêt de bus T.E.C.
- Système ralentisseur S.P.W. DGO 01
- Courbes des niveaux

- Zone de cour ouverte
- A.C.F. Zone d'avant cour fermée
- C.J. Zone de cours et jardins
- Z.T. Zone tampon (espace vert)
- Z.A. Zone agricole
- Arbre futur
- Zone de construction de maisons unifamiliales (+ direction du faîtage)
- Haie vive favorisant la biodiversité
- Alignement
- Limite extrême de construction
- Front de Bâtisse obligatoire
- Axe de ruissellement
- L.A.T.C. Limite d'emprise antérieure de construction située à 17m depuis l'axe de voirie
- Zone de bâtisse pour constructions unifamiliales

- Equipements:**
- Voirie à aménager
 - Fossé à créer
 - Extension Eau
 - Eau existante
 - Extension Electricité
 - Ligne Basse tension et E.P. existante
 - Aqueduc drainant à placer
 - Taque
 - Borne incendie

- Limite de l'emprise en sous-sol
- Limite de la zone non-adificandi
- Emprise en sous-sol au profit de la conduite d'eau
- Zone non-aedificandi: (aucune plantation de végétaux à racines profondes ne pourra être réalisée dans la zone non aedificandi.)